



Tel : 04-67-02-93-80

Fax : 04-67-02-93-84

Email :

mairie.claret@wanadoo.fr

Site : www.claret.fr

**Horaires d'ouverture
au public :**

lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 16h à 19h

L'Echo de Claret

Bulletin municipal
d'informations

Juillet 2017

Directeur de publication

André COT

Conception - rédaction

Aurélia GUIN

Impression

ARG Diffusion

Edito du Maire

Ces dernières années ont été particulièrement difficiles pour notre pays comme pour les autres Etats en raison de la crise économique qui dure mais aussi des attentats qui ont bouleversé le monde entier et fragilisent la paix.

Le climat social en général s'est assombri, la confiance s'est amoindrie et les peuples et les personnes ont tendance à se replier sur eux mêmes ; en témoigne les élections qui ont été tourmentées et quelque peu inquiétantes tant le communautarisme et l'individualisme ont progressé pendant toute la campagne.

Je voulais toutefois revenir sur la notion de « vivre-ensemble » qui est souvent mise en avant comme une réponse simple et évidente au mal-être collectif.

Mais cette notion, ne doit-elle pas commencer à notre porte ?

Dans la ruralité, le vivre ensemble est une réalité. La solidarité, la convivialité, ne sont pas de vains mots.

Alors tel Voltaire qui nous invitait à cultiver notre jardin pour rendre la société meilleure, cultivons le lien social pour la rendre plus bienveillante et tolérante.

Si la façon de tisser des liens a peut-être changé ou évolué au cours du temps, dans nos villages plus qu'ailleurs, le « bien vivre-ensemble » existe au travers de nos manifestations communales ou associatives qui se terminent toujours autour du verre de l'amitié.

Ce lien, on le retrouve aussi autour des actions en faveur des plus jeunes comme des plus anciens, et lors de moments de rencontres comme l'accueil des nouveaux arrivants.

Un habitant doit pouvoir s'identifier à son village, à son territoire. C'est aux collectivités en premier que revient le rôle de développer ce sentiment d'appartenance avec une véritable politique d'accueil visant à créer un lien entre les anciens et les nouveaux habitants. Mais ce rôle revient également à chacun de nous qui vivons dans un environnement privilégié.

La volonté politique de la municipalité est donc de préserver les valeurs de la ruralité en continuant à soutenir le tissu associatif et à organiser des manifestations permettant aux habitants de se retrouver.

Pour ce faire, il est primordial de maintenir les services à la population (Maison des associations, Maison des jeunes, équipements sportifs, culturels et de loisirs, ...).

Ainsi, lors du vote du budget, afin de les pérenniser, le conseil municipal a arbitrés des choix sensibles mais nécessaires en terme de fiscalité dans le respect des engagements du mandat de préserver une fiscalité modérée. L'écho développe les choix budgétaires et détaille notamment les efforts consentis envers nos jeunes Clarétains.

Alors, à l'orée de l'été et des festivités à venir, je tenais à vous souhaiter un temps plus clément à partager avec vos proches, vos voisins, et tous les Clarétains anciens et nouveaux pour retrouver la sérénité et le bonheur de vivre dans notre village.

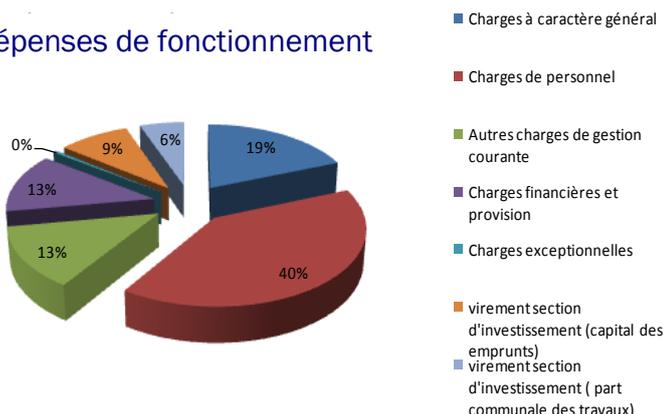
Le Maire,

André COT

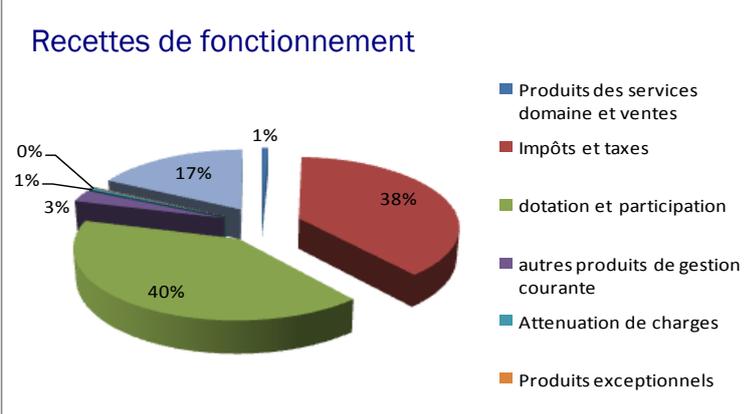
Vote du budget communal 2017 : acte majeur de la vie municipale

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 467 195,14 Euros.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Budgets communaux 2017 : maîtrise et anticipation

Budget de fonctionnement : 1 467 195 euros

Comme l'an passé, une évaluation au plus juste des dépenses à caractère général et autres charges de gestion courante a permis de maîtriser les prévisions budgétaires.

Objectif 1 : Stabiliser les charges courantes tout en préservant les services à la population

En raison :

- de l'augmentation très faible de la loi de finances ces dernières années et particulièrement en 2017 (+1,004) qui impacte le produit perçu des impôts locaux,

- de la **baisse annuelle des dotations de l'Etat** depuis maintenant 4 ans,

- des nouvelles baisses annoncées pour les prochaines années,

Dans un premier temps, la commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal a élaboré le projet de budget :

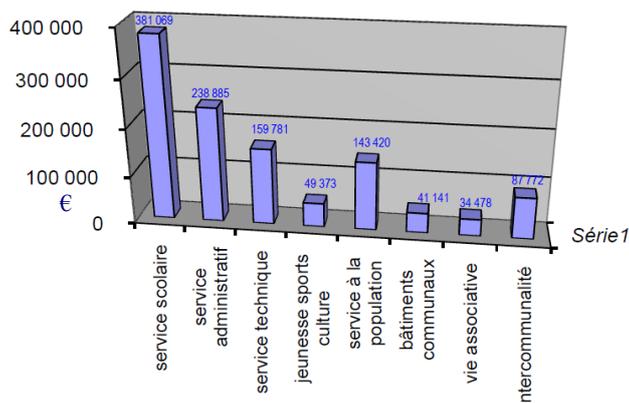
- en continuant à **contenir les charges** à caractère général

- en poursuivant notamment les travaux engagés ces dernières années pour **réaliser des économies sur l'électricité et le chauffage** : isolation, changement des menuiseries des bâtiments publics, mise en place d'horloges astronomiques,

- en explorant de nouvelles pistes : pompes à chaleur, réduction des plages horaires de l'éclairage public...,

- en recherchant de nouvelles recettes comme la création de gîtes communaux.

budget 2017 par services



Les charges à caractère général ont été estimées en appliquant une augmentation de 1 % sur les dépenses courantes réalisées en 2016. Les autres dépenses ont été évaluées au plus juste en fonction des données connues au moment de l'élaboration du budget.

Globalement, on constate une augmentation de 3,71 % des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux prévisions de l'année 2016.

Cette augmentation s'explique essentiellement par une augmentation des charges de personnel. En raison d'une part de l'ouverture d'une 4^{ème} classe maternelle et d'autre part de la réforme des rythmes scolaires et de l'évolution importante des effectifs sur les temps périscolaires, nous avons été dans l'obligation de recruter du personnel pour répondre notamment aux taux d'encadrement imposés par la réforme et par la CAF.

Ces nouveaux agents ont été recrutés dans le cadre de CUI (Contrat Unique d'Insertion) ou contrats d'avenir, ainsi les charges de personnel sont compensées de façon significative par les aides à l'emploi.

En recettes, on constate de nouvelles baisses des dotations de l'Etat :

DGF : - 6.42 % soit - 10 570 €

(Dotation Globale de Fonctionnement)

Fonds national de péréquation : - 4.44 % soit - 1 759 €

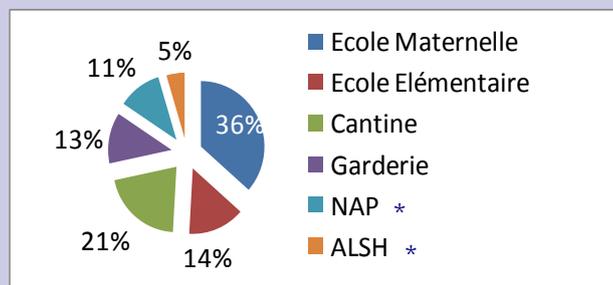
DSR : - 13.04 % soit - 19 824 €

(Dotation de Solidarité Rurale)

La commission des finances s'est fixée 2 priorités :

Zoom sur le budget consacré aux

services scolaires 381 069 €



* Nouvelles Activités Périscolaires / Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le budget des écoles représente **près d'un tiers** des dépenses réelles de fonctionnement du budget communal.

Si la maîtrise des charges de fonctionnement permet de compenser dans une certaine mesure la baisse des dotations et de préserver les services à la population (Ecoles, Maison des associations, Maison des jeunes, équipements sportifs, culturels et de loisirs, entretien de la voirie,...), elle ne permet pas de dégager une capacité de financement suffisante pour couvrir au moins en partie les nouvelles opérations d'investissement telles que réfections des voiries et bâtiments notamment.

En effet, déduction faite des subventions accordées par les divers partenaires institutionnels (le cas échéant, Europe, Etat, Région, Département, intercommunalité), la part restant à charge sur les projets d'investissement implique systématiquement un recours à l'emprunt.

Objectif 2 : Rechercher de nouvelles recettes

tout en préservant une fiscalité modérée

et un endettement convenable

Dans l'objectif d'anticiper les conséquences de la baisse des recettes pour garantir une capacité d'investir et préserver un endettement acceptable, la commission des finances a également mené une réflexion sur l'évolution de la commune en termes de richesses nouvelles et de fiscalité.

On constate que si les taux d'imposition fixé par le conseil municipal sont sensiblement dans la moyenne, voire inférieurs, aux taux des communes de même strate, le montant des bases par habitant qui sert au calcul de l'imposition est largement inférieur. Cela veut dire que l'impôt par habitant à Claret est de fait inférieur à celui des communes de même strate dans le Département.

Taxes	Taux Claret	Taux 2016		Données 2015 communes de même strate
	Taux	niveau national	niveau départemental	taux moyen départemental
Taxe habitation	14,79	24,38	30,25	13,09
Foncier bâti	17,90	20,85	27,89	18,34
Foncier non bâti	48,53	49,31	84,04	71,78

Analyse des taux communaux : la taxe d'habitation n'a pas été augmentée depuis 2002 ; le foncier bâti depuis 2011 ; le foncier non bâti depuis 2002 et le reversement de la part de la taxe professionnelle depuis 2001 avec une perte de la dotation de solidarité depuis 2009.

source 2015	Bases/hab Claret en €	Bases moyennes départementales (communes même strate) en €	Produit / hab. Claret en €	produit moyen/hab départemental (communes même strate) en €
TH	1067	1269	158	166
FB	645	830	115	152
FNB	28	38	14	27

Forts de ces constats et de l'engagement pris en début de mandat de préserver une fiscalité modérée, la commission des finances a proposé une hausse mesurée des taux communaux en répartissant la charge fiscale entre les taxes.

La hausse d'impôt ainsi appliquée a été estimée en moyenne par foyer à moins de 5 €/mois pour la taxe d'habitation (hors exonération ou pondération) et à 3.5 €/mois pour le foncier bâti.

	taux 2016	produit correspondant en €	nouveaux taux 2017	produit correspondant majoré en €
TH	14,79	243 591	16,45	270 932
FB	17,90	181 864	19,90	202 184
FNB	48,53	21 062	53,96	23 419
		446 517		496 535

Ainsi le nouveau revenu majoré qui sera perçu par la commune, garantira l'équilibre du budget principal et permettra pour partie d'autofinancer des travaux d'investissement et de réduire par conséquent, les emprunts.

Budget d'investissement : 901 414 €

Les principales opérations d'investissement 2017

- Travaux de réfection de la voirie rurale 44 000 €
- Création d'un atelier pour les services techniques 287 000 €
- Travaux aux écoles : sécurisation et changement des menuiseries 13 000 €
- Réalisation des études pour le PAE (Programme d'Aménagement d'Ensemble) du lotissement des Mattes II 48 600 €
- Travaux d'électrification 61 000 €
- Travaux divers de bâtiments, réseaux, voirie 62 000 €

Budget Annexe TVA

Fonctionnement 69 975 € - Investissement 437 865 €

Le budget annexe TVA reprend essentiellement en recettes de fonctionnement l'encaissement des loyers des locaux à caractère commercial et des gîtes du presbytère et en dépenses, l'entretien et l'équipement courant des bâtiments.

En budget d'investissement, il reste à réaliser la création des gîtes dans la Maison du Parc et en nouvelle inscription, la réfection de la toiture et des façades.

Budget annexe assainissement

Fonctionnement 192984 € - Investissement 113702 €

Le budget assainissement est autonome dans le sens où les dépenses de fonctionnement doivent être financées exclusivement par les usagers du service. Ainsi le budget de fonctionnement doit s'équilibrer avec les recettes de la taxe d'assainissement et des participations des usagers pour raccordement à l'assainissement collectif.

En investissement, la principale opération envisagée est la réfection de la voie aboutissant à la station de lagunage.

Conformément à la loi relative au transfert de la compétence « assainissement collectif » à l'intercommunalité, la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup assurera la facturation et la gestion du service à compter de janvier 2018.

Budget du CCAS

Fonctionnement 6547 €

Même si ce budget ne dispose pas de moyens financiers importants, il permet toutefois de participer à la banque alimentaire, de distribuer les colis de Noël à nos aînés et d'apporter des aides ponctuelles pour répondre à des situations d'urgence.

Commission Affaires Scolaires

Budget des écoles . Un engagement financier maintenu

En accordant un tiers des dépenses de fonctionnement du budget annuel de la commune aux services scolaires, la municipalité souligne l'intérêt porté à ses enfants.

Ces 381 069 €, outre les dépenses relatives au personnel et celles de gestion des locaux, permettent de financer :

- l'achat de fournitures scolaires à raison d'une dotation de 54 € par enfant d'élémentaire et 44 € par enfant de maternelle,
- la subvention de 16 € par enfant pour la mise en place des divers projets scolaires
- les subventions exceptionnelles pour les classes « découverte »
- la prise en charge des cycles « piscine » à raison de 91 € pour chaque classe occupant un créneau.
- le cadeau de Noël à raison de 10 € par enfant,
- l'achat de manuels scolaires en fonction des besoins et choix des enseignantes ainsi que les séries d'ouvrages pour le Prix des Incorruptibles,
- le financement du RASED pour 1,50 € par enfant et par an. (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté)
- la remise d'un dictionnaire à chaque élève de GS intégrant le CP,
- la remise d'un dictionnaire d'anglais, d'une calculatrice et d'un livret citoyen à chaque CM2 en route pour le collège,
- les achats de matériels spécifiques nécessaires au bon fonctionnement des divers services : jeux et matériel pédagogiques pour la garderie et les NAP, matériels de cuisine pour la cantine par exemple,
- les aides ponctuelles aux familles en difficulté pour permettre la participation de tous les enfants aux sorties et séjours.

De plus, cette année, l'aménagement d'une quatrième classe maternelle a nécessité la location d'un algéco dans l'attente de la réalisation du groupe scolaire de Vacquières. En septembre, pour le mieux être des enfants et aussi une meilleure gestion de nos dépenses, nous espérons pouvoir accueillir une classe maternelle dans la salle de l'école élémentaire libérée pour cause de fermeture de classe.

A ce jour, la rentrée prochaine se présente ainsi :

- 94 enfants en maternelle pour 4 classes soit 24 enfants par classe,
- 104 enfants en élémentaire pour 4 classes soit 26 enfants par classe.

Pour leur encadrement, l'équipe enseignante de la maternelle accueillera Laurence KOEHLER en remplacement de Arnaud FRANCHOMME et celle de l'élémentaire sera restructurée du fait du départ de Valérie SINDRES que nous voyons partir avec beaucoup de regret. Lise PHILIPS qui connaît bien l'école la remplacera au poste de direction. Ainsi la transition se fera en douceur. Laurence CHIRON sera maintenue sur le poste libéré.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme KOEHLER, une bonne prise de fonctions à celles dont les postes sont modifiés et, à Valérie SINDRES, la réalisation de tous ses projets dans sa nouvelle vie au soleil !

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

L'inspection académique a validé la proposition des conseils d'école sur la modification des rythmes scolaires, à savoir :

Retour à une semaine à 4 jours

L'accueil de loisirs sera ouvert le mercredi toute la journée de 7h30 à 18h30.

Maternelle	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	9h00	9h00		9h00	9h00
pause	12h15	12h15		12h15	12h15
méridienne	14h00	14h00		14h00	14h00
après-midi	16h45	16h45		16h45	16h45

Elémentaire	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	9h05	9h05		9h05	9h05
pause	12h20	12h20		12h20	12h20
méridienne	14h05	14h05		14h05	14h05
après-midi	16h50	16h50		16h50	16h50

Une permanence sera mise en place le **jeudi 31 août après-midi** dans la salle de la garderie pour la remise des dossiers d'inscriptions aux activités périscolaires (centre de loisirs, cantine, garderie).



Réalisation d'un vitrail dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires



Escalade



Enfants de l'école élémentaire à la Commémoration du 8 mai



Tambourin



Cross des écoles



Commission Equipement Travaux

Création de 4 gîtes dans la Maison du Parc

Les travaux débutent en septembre



L'aménagement des gîtes a été annoncé à plusieurs reprises dans de précédents « Echo » ou à l'occasion de manifestations publiques. Le début du chantier initialement prévu en janvier a pris du retard essentiellement en raison des dommages causés à la toiture par les fortes pluies et la grêle l'été dernier. Ainsi, les travaux de réfection de la toiture sont devenus de fait un préalable à la réalisation des gîtes. Nous avons dans l'urgence présenté un dossier de demande de subventions auprès des collectivités co-financeurs. Les dernières décisions de subventions nous sont parvenues début juin. Le marché public a été lancé, le choix des entreprises interviendra début juillet, et le démarrage des travaux est prévu le 4 septembre 2017 pour une livraison 1^{er} semestre 2018. Ce projet constitue une des actions prioritaires du mandat pour plusieurs raisons : son intérêt patrimonial bien sûr mais aussi son implication au niveau économique (source de revenus) à la fois pour la commune et le tissu économique local.

Historique

La commune, notamment grâce à la vente d'autres bâtiments, a acquis en 2013 une ancienne maison de maître du XIX^e siècle qui s'inscrit dans le patrimoine local :

- **d'une part par son histoire et son architecture.** La viticulture est profondément ancrée dans le patrimoine culturel et économique de la commune de Claret. A l'origine, cette bâtisse située au cœur du village, abritait une famille de vignerons, propriétaires de la plus grande partie des terres de Claret. La bâtisse d'une superficie totale de 450 m² sur 3 niveaux doit également son caractère aux terrasses avec rambardes à balustres d'époque qui surplombaient une orangerie et qui aujourd'hui dominent d'un côté l'esplanade communale et de l'autre, le parc arboré.

Enfin, une grande salle voûtée ouverte au public qui sépare la partie habitable des remises agricoles s'ouvre sur le parc et donne un cachet certain à l'ensemble du bâti.

- **d'autre part par sa situation géographique structurante.** La Maison du parc est située au cœur du centre village, au carrefour du centre administratif, des commerces et équipements communaux (mairie, Poste, bibliothèque, écoles, esplanade, salle polyvalente, stade de foot...). Le parc d'une superficie de 5 000 m² attenant au bâti met en valeur la bâtisse et crée une liaison naturelle entre le centre village et le centre historique.

La commune a équipé la grande salle voûtée, accès principal au parc, pour l'ouvrir au public. Cette salle accueille tout au long de l'année des expositions mais également des manifestations communales, intercommunales ou associatives comme le Noël de verre, l'accueil des nouveaux arrivants, les animations de contes de Noël, concerts...

Dans le cadre d'une réflexion globale de réhabilitation de la bâtisse, la commune a décidé d'aménager des gîtes à location saisonnière dans la partie habitable.

Descriptif 1^{ère} tranche

La première tranche de travaux consiste à créer 4 gîtes :

- 1 gîte 4 personnes au rez-de-chaussée
- 2 gîtes 2 et 4 personnes au 1^{er} étage
- 1 gîte 4 personnes au 2^{ème} étage

Les plans d'aménagement des gîtes seront affichés dans la salle de la Maison du Parc pendant toute la durée du chantier à l'attention du public désireux de prendre connaissance du projet.

Coût total (gîtes et réfection toiture/façades) : 350 172 €

Subventions : 246 359 € soit **près de 70 % de financement par les organismes co-financeurs**

- Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local)
- Région
- Département
- Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

L'atelier des services techniques déménagera courant 2018

à côté du Centre de secours

Le budget a été voté en avril et les plans ont été validés par la commission équipement. Le marché public sera lancé début septembre pour un début de chantier 1^{er} trimestre 2018.

Depuis la transformation de l'atelier municipal en cantine en septembre 2014 pour répondre aux exigences des effectifs scolaires et à la cohérence géographique avec l'école, les services techniques ont investi un local de la Maison du parc pour installer leur atelier à titre provisoire.

En raison des impératifs financiers et techniques, le projet a dû être retardé et nous remercions l'ensemble du personnel technique et d'avoir patienté et organisé leur travail malgré les contraintes de ce lieu pas toujours fonctionnel.

Leur patience sera récompensée. Courant 2018, ils investiront un atelier d'une superficie de 200 m², avec une mezzanine aménagée offrant un espace adapté aux personnels, matériel, véhicules, et équipements réglementaires leur permettant de travailler dans de bonnes conditions.



Les Hauts ... et les bas ... du lotissement des Capellières

Dans le précédent Echo de Claret, nous avons évoqué la démarche municipale en matière d'urbanisme, avec une vision à moyen et long terme du devenir de la commune dans l'intérêt général. La difficulté majeure de cette réflexion est de concilier une urbanisation mesurée mais indispensable à la vie du village et la garantie de préserver une qualité de vie paysagère et humaine. Nous avons développé également le dossier du lotissement « les Hauts des Capellières » en insistant sur les motivations de cette autorisation d'urbanisme qui était notamment le préalable au désenclavement de ce secteur.

Aujourd'hui, nous souhaitons revenir sur le lotissement. Un lotissement, ce n'est pas seulement un projet d'urbanisation, c'est aussi un lieu de vie et c'est avant tout pour les couples souvent jeunes qui viennent s'installer, le premier grand projet de leur vie et l'espoir abouti de construire leur maison mais aussi leur avenir.

Pour faire écho à l'édito du Maire notamment sur l'accueil des nouveaux arrivants, nous souhaitons témoigner du plaisir de la municipalité à accueillir sur son territoire de nouvelles familles ... Mais les projets peuvent parfois être freinés dans leur élan...

Un rendez-vous avec les élus en charge de l'urbanisme

« Le mercredi 10 mai dans la salle du conseil de la mairie se tenait une réunion au goût bien amer. Pourtant elle aurait pu être festive comme lorsque la municipalité reçoit les nouvelles familles fraîchement installées dans notre village.

Autour de la table, 4 jeunes couples qui depuis décembre sont propriétaires d'une parcelle aux Capellières, Monsieur le Maire, son adjoint et l'avocat de la commune.

L'ambiance est tendue et se mêlent incompréhension, désarroi, voire désespoir et colère. Si la commune a invité ces quatre couples en compagnie de son avocat, c'est pour leur expliquer, les accompagner et les soutenir dans la situation particulièrement dramatique dans laquelle ils se trouvent.

Ces jeunes couples qui se sont lancés dans le projet d'une vie soit la construction de leur maison d'habitation sont aujourd'hui dans une situation bien délicate.

Alors qu'ils ont contracté un prêt, acheté leur terrain, qu'ils ont obtenu leur permis de construire, qu'ils ont réservé leur constructeur et qu'ils sont dans la période où ils commencent à rembourser leur prêt tout en payant leur loyer, ils ne peuvent pas commencer leurs travaux car ils sont sous le coup d'un recours contre leur permis de construire.

En effet un collectif de personnes qui pour certains empruntent tous les jours le chemin des Capellières, qui l'ont emprunté lors de leur construction, lors de leurs travaux, estime aujourd'hui, qu'il est dangereux, que la sécurité n'est pas respectée et que la nuisance est telle que c'est invivable.

Comment peuvent-ils affirmer que leur propre circulation n'est pas dangereuse, n'est pas une nuisance et que celle des nouveaux venus le serait ?

Quant aux autres membres du collectif, ils n'habitent même pas le long du chemin des Capellières.

Se rendent-ils bien compte de la situation dans laquelle ils mettent ces jeunes couples ? Mesurent-ils vraiment les difficultés financières et morales qu'ils font subir à ces familles ?

Doit-on rappeler que le terrain sur lequel s'est fait ce lotissement est classé en zone Uc du PLU depuis 2006, que lors de l'élaboration du PLU tous les services de l'Etat ont été consultés et n'ont émis aucune remarque ?

Doit-on rappeler que le permis d'aménager a été déposé le 7 août 2015 sans essayer aucun recours pendant le délai légal de 2 mois ?

Doit-on rappeler que les riverains ont reçu un courrier leur expliquant le déroulé et le planning des travaux, puis qu'ils ont été reçus en mairie pour des explications supplémentaires ?

Doit-on rappeler que, lors des travaux du lotissement, un huissier a constaté avant et après les travaux que le chemin n'avait subi aucune dégradation ?

Doit-on rappeler que plus de la moitié des riverains des Capellières estime que cet aménagement est cohérent et surtout qu'ils souhaitent accueillir ces nouvelles familles du quartier et du village comme il se doit ?

Enfin, doit-on rappeler que ce lotissement comporte seulement 7 lots de 500 m² et une voie de délestage via le chemin des Olivettes et qu'il s'inscrit dans un aménagement d'ensemble qui, à terme, désenclavera le quartier des Capellières via le chemin du Fumeras ?

On a pu voir récemment souriant sur une photo du Midi Libre ce collectif, et bien on peut vous assurer que les familles qui se trouvaient dans la salle du conseil ce mercredi 10 mai ne souriaient pas et l'on pouvait même apercevoir quelques larmes. »

PLU : la commune lance une révision simplifiée et une modification du document d'urbanisme

Révision simplifiée sur des projets spécifiques :

- Afin de permettre la délocalisation de la fabrique d'huile de cade située en zone urbaine, identification d'une parcelle communale située en zone A ou N et adaptation de la réglementation pour préserver cette activité ;

- Permettre un bouclage du réseau viaire au niveau des Emplacements Réservés (ER) n° 15 et 16 en consommant une faible surface de terres classées en zone

A, sous réserve de compenser cette consommation par la restitution de terrains classés en zone urbaines ou à urbaniser en terres agricoles.

- Réduire légèrement la surface de l'Espace Boisé Classé (EBC) situé au nord-ouest du territoire (secteur des Embruscalles) dans le but de mettre à disposition du Conseil Départemental de l'Hérault, un terrain adapté à l'atterrissage des pratiquants du vol à voile.

Modification avec le « toilettage du règlement du PLU »

Les nombreuses évolutions réglementaires et notamment la loi ALUR de mars 2014 ont apporté de nouvelles notions qu'il convient de verser au règlement de la commune.

PLU : Plan Local d'Urbanisme
Zone A : Zone Agricole
Zone N : Zone Naturelle
Zone Uc : Zone Urbanisée secteur c

Repérage boucle de 18 km

Le sentier de randonnée, une vitrine du territoire

Ce lundi 22 mai 2017, 9 h 30, rendez-vous était donné sur le parking de la salle polyvalente de Claret

Sacs au dos, cartes et GPS en mains, un groupe de randonneurs(euses) s'élance en direction du ruisseau de la Pignède afin d'effectuer la reconnaissance d'un parcours en boucle de 18 km / 534 m de dénivelé positive passant par le Patus, la crête de Tout Auras (420 m), la crête de Taillade, le Grand Puech, les Cougnets, le Pas du Renard, la Mare de l'Espinasse, le Ravin de Gratet et le Bouyssier.

Il y a là : Ludivine, chef des services loisirs et événementiel de la « CCGPSL », François et Anne-Marie du comité départemental de la randonnée pédestre de l'Hérault et Eric de « Hérault Sport », tous experts,, Philippe, 1^{er} adjoint au maire, Yannick, Laurent et Michel du Comité « Escalège », ainsi que Violette, Fabienne, Philippe, Didier, Christian et Gérard sont venus par agrément participer à cette sortie du jour.

Effectuée en partenariat, cette reconnaissance de parcours revêt un intérêt manifeste ; en effet, elle a pour objectif de faire procéder par des experts dûment habilités à une évaluation précise de l'itinéraire en termes de difficulté, de nature, de paysage, de sécurité et d'intérêt local en vue d'obtenir sa labellisation « PR », (Petite Randonnée) avec l'assurance de son inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, et de sa gestion par le CDRP 34 : balisage - panneautage - sureté - entretien. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique communale de la randonnée visant à concourir à la valorisation du patrimoine du territoire, ainsi qu'à son développement économique.

Au débriefing, c'est unanimement que les consultants font part de leur satisfaction quant à la qualité indéniable de l'itinéraire qui leur a été proposé en expertise ; même si des



préconisations ont été formulées au niveau de l'accès à certains points hauts et du sens du parcours. La portée de cette approbation ne peut augurer qu'une suite favorable dans le processus de labellisation recherchée. Eu égard aux résultats obtenus sur le terrain, ils saluent également le travail de réhabilitation des sentiers communaux entrepris par « Escalège » depuis 2015.

Souhaitant par ailleurs que l'offre communale en sentiers de randonnée labellisés « PR » puisse être valorisée, ces mêmes intervenants recommandent, en complément à cette grande boucle de 18 km, la création d'une variante d'itinéraire de moyenne difficulté - 12 km environ . Cette dernière peut d'oress et déjà s'inscrire utilement, au recul de la reconnaissance du jour, dans la zone « Les Embruscalles / Château de Ranq ». Ces intervenants officiels précisent en conclusion que ce schéma de randonnée à deux itinéraires peut être encore être enrichi par l'adjonction de deux sentiers de moyenne distance (4 km et 7 km) en gestion municipale.

CDRP 34 : Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Hérault
« Escalège » : Commission extra municipale

Obligations Légales de Débroussaillage : RAPPEL

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier. Il est défini comme l'ensemble des opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.

En règle générale le débroussaillage doit être réalisé sur 50 mètres autour des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature ainsi que sur 5 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées et publiques. Les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer peuvent opérer des contrôles inopinés tout au long de l'année avec des risques de sanctions.

Déchets Ménagers : attribution et utilisation des conteneurs



Les conteneurs sont mis à disposition des usagers gratuitement par la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup. Ces conteneurs sont exclusivement destinés à la collecte des déchets assurée par la Communauté. Pour faire la demande d'un conteneur, appeler le **Centre Technique Intercommunal au : 04.67.55.33.12**

Retrouver toutes les informations utiles sur le site de la communauté rubrique déchets ménagers
<http://www.cc-grandpicsaintloup.fr/-Dechets-menagers>

Zéro Phyto

Avec le vote par l'Assemblée nationale, le 23 janvier 2014, de la loi interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, la démarche vers le « zéro phyto », enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement, dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif. Au-delà des seuls parcs et jardins, c'est un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par ce virage (voirie, bâtiments, espaces publics...).

La loi Labbé impose de ne plus employer de produits phyto dans les espaces publics.

Claret anticipe depuis plus de deux ans. Avec bien sûr, à la clé, un impact certain sur l'eau et les milieux naturels de notre village.



Site internet relifté

Vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune www.claret.fr : l'agenda des manifestations ainsi que des informations pratiques pour vous accompagner au mieux dans vos démarches au quotidien.



Bibliothèque municipale

Lieu de rencontres et d'échanges, la bibliothèque propose des animations régulièrement dans l'année (Halloween, contes de Noël, lecture publique, Prix des Incorruptibles...) et accueille une fois par mois les élèves de maternelle et élémentaire.

Comme chaque année, un budget de 4000 € a été alloué pour l'achat de livres permettant de proposer des nouveautés et répondre aux attentes des lecteurs clarétains en complément des ouvrages prêtés par la bibliothèque départementale.

L'équipe des bénévoles très active a perdu une des siennes. Nous avons tous une pensée pour Hélène qui a tant apporté et donné à la bibliothèque notamment auprès des enfants avec son investissement auprès des scolaires.

Merci Hélène....

Un tournoi pétanque réussi

Les 29 et 30 avril derniers, le terrain de tambourin et ses abords connaissaient une forte affluence de visiteurs. Parmi eux, joueurs, amateurs ou clarétains venus encourager leur pétanclub organisateur du premier tournoi de cette envergure sur la commune.



Préparatifs :

Le cahier des charges pour organiser ce concours demandait le marquage de 70 terrains au minimum. Les 20 bénévoles du Club ont préparé ces terrains pendant une semaine. Les services techniques de la commune œuvraient de concert pour la mise en place des 20 tonnes de tout-venant fourni par la commune. Certains pétanqueurs se sont trouvés des talents de jardiniers avec leurs râteaux.

Bilan :

Parmi les 125 triplettes présentes, 13 dont 2 du Pétanclub de Claret (Bancillon et Mercier) ont été qualifiées pour le Championnat de l'Hérault à Bessan les 20 et 21 Mai 2017.

Le Pétanc'Club de Claret était représenté par 9 triplettes.

Les Vainqueurs de ce concours Secteur Pic Saint Loup sont de Clapiers.

A l'unanimité les 17 clubs et les officiels ont salué la qualité de la réception du Pétanc'Club de Claret qui est composé aujourd'hui de 74 licenciés.



Fête votive 2017

Comme chaque année, la fête votive débutera par la balade et la grillade le jeudi 3 août. Pour des raisons de bonne organisation, cette année un système de réservation sera mis en place avec des tickets à récupérer en mairie.

La fête votive suivra les 4,5 et 6 août 2017.

Centre de secours



Le centre de secours recrute. Pour tout renseignements au chef de centre au 06.86.32.50.73

Claret Propre 2^{ème} Edition

11 zones cibles recensées
46 participants dont 8 enfants

10 zones dépolluées, la 11^{ème} (Ruisseau des Conques -Tirelongue - Patus) le sera par Escalage lors d'une prochaine sortie terrain.
Bilan collecte : 12 m3 ...
opération réussie



Vernissage exposition

Merveilles à la Halle du Verre

